



MAIRIE DE GALLUIS

ARRETE DE DELEGATION DE FONCTION A UN ADJOINT AUX FINANCES ET A LA CITOYENNETE

Le Maire de la commune de Galluis

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection de M. Jean-Louis MARTINELLI en qualité d'adjoint au Maire ;

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service des finances communales, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à M. Jean-Louis MARTINELLI Adjoint au Maire à compter du 20 mars 2026.

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, M. Jean-Louis MARTINELLI, 2^{ième} adjoint au maire, est délégué aux finances et à la citoyenneté assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous les fonctions et missions relatives aux questions financières et de la citoyenneté.

Article 2 : Délégation permanente est également donnée à M. Jean-Louis MARTINELLI, 2^{ième} adjoint au maire, à l'effet de signer les documents concernant les finances communales : titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux et tous les courriers qui y sont relatifs. Par cette délégation, M. Jean-Louis MARTINELLI, adjoint au maire pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal chargé des finances et de la comptabilité.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Versailles ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier.

Galluis le 20 mars 2026
Xavier ADAM, Maire

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le
caractère exécutoire de cet acte,
Notifié le 20 mars 2026

Signature de l'adjoint au Maire :